

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de la convocation : 3 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 12

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Cécile AUBIN, Emilie DEFOND, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET, Jeannine CIBOIRE,

ABSENTS EXCUSES : Jacqueline LAURENT pouvoir à Guillaume POTEL, Patrick GUILLIER de SOUANCE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE

Secrétaire de séance : Cécile AUBIN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 17 décembre 2025
- Rapport d'activités 2022 et 2023 de la Communauté de Communes du Perche
- Point sur le personnel communal
- Convention de prestations avec le CCAS de Nogent-le-Rotrou
- Convention de partenariat avec l'association des Croqueurs de Pommes
- Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) d'Eure-et-Loir
- Rapport des Commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 17.12.2024

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024, transmis aux membres du Conseil Municipal le 19 décembre 2024, est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 et 2023 de la Communauté de Communes du Perche

Vu l'article L 5211-39 du CGCT, la commune doit prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Perche, à laquelle la commune a transféré des compétences.

Madame le Maire a fait parvenir au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Perche pour les années 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte que ces rapports lui ont été présentés.

Ces rapports sont consultables en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.cc-perche.fr>.

POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Un dossier de demande de mise à la retraite pour invalidité a été transmis à la CNRACL pour M. Richard OLIVIER.

M. Arnaud GAIENIER, Agent Technique, a repris ses fonctions en mi-temps thérapeutique pour 3 mois.

Mme Sabine PEUVRET, Cantinière, a fait savoir qu'elle serait absente du 14 avril au 13 juin prochain pour raison de santé.

CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE CCAS DE NOGENT-LE-ROTROU

Afin de palier l'absence de Mme PEUVRET, Cantinière, Madame le Maire indique qu'elle a pris contact avec le directeur du CCAS de Nogent-le-Rotrou pour la fourniture des repas en liaison froide à la cantine scolaire à compter du 14 avril 2025.

Madame le Maire présente la convention de prestation avec le CCAS de Nogent-le-Rotrou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention de prestations avec le CCAS de Nogent-le-Rotrou.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé la création d'un « Verger Souvenir » sur la parcelle des jardins partagés (L 417) en hommage à Serge MORICE, Conseiller Municipal et Président des Croqueurs de Pommes des « Collines du Perche » jusqu'à son décès en septembre 2024.

Dans le cadre de ce verger de variétés fruitières anciennes et régionales, et afin d'assurer sa pérennité et préserver durablement ce patrimoine vivant, la commune a la possibilité de signer un partenariat durable à vocation pédagogique visant à améliorer la connaissance du grand public sur la démarche de préservation de la diversité biologique, la connaissance et la sauvegarde des espèces et variétés régionales ; et d'autre part, à assurer le maintien de ce verger, témoin de la richesse du patrimoine fruitier de la région.

Ce verger est donc mis gratuitement à la disposition de l'association des Croqueurs de Pommes des « Collines du Perche, dans le cadre du maintien de ce « Verger Souvenir » et des animations décidées en commune. L'accès du verger est libre d'accès au public et la commune s'engage à assurer l'entretien et la gestion du sol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association des Croqueurs de Pommes des « Collines du Perche ».

Mme AUBIN propose également que la commune adhère à cette association. A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable.

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR) D'EURE-ET-LOIR

Ce sujet ne pourra pas faire l'objet d'une délibération ce jour car la commune avait déjà inscrit des chemins au PDIPR par délibération n° 2007-34 en date du 3 septembre 2007. Il est donc nécessaire de faire une mise à jour et d'établir un nouveau plan des chemins à inscrire.

D'autre part il reste à finaliser la convention de passage sur un sentier de randonnée avec un agriculteur.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission des travaux

Madame le Maire rend compte des divers travaux réalisés ou en projet depuis la dernière séance

• Eau et assainissement

Les travaux de remise en état de la bache à la station d'épuration suite aux inondations du mois d'octobre 2024 ont été réalisés par l'entreprise VALMAT. Le coût est de 1 536.00 € HT et donc bien inférieur au devis initial.

Madame le Maire informe que 3 fuites d'eau (D 137.11 et à La Gâte) ont été détectées et réparées. L'arrêté de circulation concernant la D 137.11 a été prolongé jusqu'au 7 avril 2025 pour permettre la remise en état de la chaussée. Madame le Maire informe que la Subdivision du Perche fournira le calcaire et l'enrobé et que ce sont les agents techniques qui réaliseront ces travaux.

• Voirie

Dans le cadre de la garantie, l'entreprise LESAGE-FONTAINE a procédé à la réfection des pavés du parvis de l'église.

Les services du Département ont commencé le curage des fossés route de La Bouillotte afin de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales.

- **Camping**

En prévision de l'ouverture prochain du camping, Madame le Maire indique que les agents techniques procéderont à la réfection des peintures des sanitaires. Elle précise également que les berges de la Rhône ont été nettoyées et que la réparation de la motorisation du portail électrique est en cours.

- **Parcours d'interprétation historique chemins de randonnée**

Les pupitres et les poteaux ont été installés sur les différents circuits de randonnée.

- **Cimetière**

Madame le Maire informe qu'elle a rendez-vous avec une entreprise des Pompes Funèbres pour établir un devis d'agrandissement du site cinéraire. En effet à ce jour il ne reste qu'une seule caverne disponible.

- Commission des finances

- **Admission en créances éteintes**

Suite à la publication au BODACC du tribunal de Commerce de Chartes du 24 janvier 2025 concernant le jugement de clôture pour insuffisance d'actif de l'EI GALLAS Yannick, le SGC de Nogent-le Rotrou demande à l'assemblée délibérante d'admettre en créance éteinte un titre non recouvré au budget 20700 pour un montant de 550.88 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes ce produit pour un montant de 550.88 €. Cette somme sera imputée à l'article 6542 du budget 20700.

- **Régularisation annuelle dépenses téléphone et électricité de l'Herminette**

Pour rappel lors de la signature de la convention de mise à disposition du local du plan d'eau avec la gérante de l'Herminette il avait été convenu du remboursement des factures d'électricité et de téléphone chaque année au 31 décembre.

La gérante de l'Herminette avait souhaité mensualiser ces dépenses. L'année 2024 étant achevée il y a lieu de procéder à une régularisation des dépenses d'électricité pour un montant de 447.67 € et de fixer les nouvelles mensualités pour 2025 : 125 €/mois pour les dépenses d'électricité et 62.50 €/ mois pour les dépenses de téléphone.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à facturer 125 €/mois les dépenses d'électricité et 62.50 €/ mois les dépenses de téléphone à la SAS L'HERMINETTE pour l'année 2025 et à procéder à une régularisation des dépenses d'électricité de 2024 pour un montant de 447.67 €.

- Commission des Affaires Scolaires

Madame le Maire rend compte du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 7 mars dernier. Il n'y a aucune menace de fermeture de classe. Le SIRP a acheté un nouvel ordinateur. L'APE Les P'tits Perchés ont organisé un défilé de carnaval dans les rues du village le 8 mars et la soirée choucroute est annoncée pour le 22 mars prochain.

QUESTIONS DIVERSES

• **Litige SINEAU/Commune**

Madame le Maire informe qu'elle a reçu M. SINEAU en mairie afin de trouver un accord amiable concernant le litige déclaré en août 2024 par rapport au chemin situé après la Bénardière. Elle remercie Thomas LECOSSAIS et Patrick GUILLIER de SOUANCE qui l'ont aidé dans cette médiation.

Lors ce rendez-vous il a été convenu de livrer 3 camions de grès afin que M. SINEAU puisse le mettre en œuvre sur cette portion du chemin de La Bénardière et faciliter ainsi la circulation avec son véhicule.

M. CHANDAVOINE demande le coût de cette livraison. Madame le Maire indique que la facture s'élève à 2 161.67 € HT.

• **Problème de chauffage à la salle polyvalente**

Madame le Maire indique que la panne de chauffage du 1^{er} mars dernier est résolue et que l'indicateur de niveau de gaz défaillant a été remplacé.

• **Remplacement d'un candélabre endommagé**

Madame le Maire informe que le candélabre endommagé le 8 octobre dernier place de l'Eglise n'est pas réparable en l'état. Le devis de remplacement s'élève à 2 001.00 € HT (non pris en charge par l'assurance).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas le remplacer pour le moment.

Puis il a été évoqué les sujets suivants :

- La cérémonie de commémoration du 19 mars qui aura lieu dimanche 16 mars à partir de 10h30
- Proposition d'acquérir la maison située 12 rue d'Authon afin de la démolir pour faciliter la circulation à cet endroit très rétréci de la commune
- L'avancement du dossier de cession du chemin du Gué Pleureur
- L'avancement du PLUi
- L'instruction des demandes d'urbanisme par le PETR
- L'avancement du projet du parking d'Axereal
- Le devenir de la Maison de l'Amitié
- Le projet de transformation en logement de la maison des Associations
- La réception des travaux d'achèvement de restauration des vitraux de l'église qui aura lieu jeudi 20 mars à 11 h 30.
- L'organisation de la brocante dimanche 24 août 2025
- La randonnée pédestre de l'Association Saint-Georges dimanche 25 mai 2025

Madame le Maire lève la séance à 23 h 15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mercredi 9 avril 2025 à 20 h 30

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

La Secrétaire de séance,
Cécile AUBIN